

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er Adjoint.

AFFAIRE N° 33/1591 :

Atelier de danse inclusive - Partenariat avec l'ALEFPA

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane).

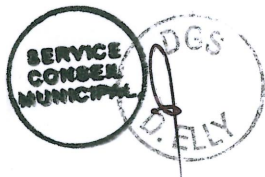
ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, LORION David, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1591-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1591 : Atelier de danse inclusive - Partenariat avec l'ALEFPA.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que le pôle théâtre et danse du service culturel propose un conventionnement avec l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA) pour la mise en place d'un atelier de danse inclusive mené par une intervenante diplômée.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la Ville et de la loi du 11 février 2005 pour la légalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La volonté de placer cet accueil hors les murs de l'ALEFPA vise à favoriser la participation des bénéficiaires dans un cadre non habituel et stimuler ainsi leur créativité. Ces espaces comme le théâtre et le site du Moulin à Café constituent un environnement favorable à l'exploration artistique pouvant contribuer à briser les barrières mentales pour encourager l'expression libre.

Par ailleurs, l'introduction des jeunes à des danseurs professionnels et aux élèves du Collège Adam de Villiers engagés dans un parcours danse représente une opportunité précieuse pour des échanges d'expériences et d'inspiration. Ces rencontres pourraient nourrir la passion des participants et élargir leur vision de ce que la danse peut offrir comme possibilités.

Un calendrier hebdomadaire sera mis en place pour la gestion de cet atelier au sein de ces équipements culturels.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la mise en place de cet atelier de danse inclusive ;**
- **D'APPROUVER la convention entre la Commune de Saint-Pierre et l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA) ;**
- **DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les autres pièces afférentes à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1591-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024